

### **Professionalisme des étudiants au doctorat en médecine**

Date d'adoption	2009
Date d'entrée en vigueur	2009
Date de la modification	2013
Date d'entrée en vigueur de la modification	Automne 2013
Instance	Comité de programme de médecine
Date de la prochaine révision	2017

Réf. : Agrément MS-31-A

#### **1. Objectif**

Donner un encadrement aux relations professionnelles et personnelles des étudiants en vue de favoriser des comportements professionnels pendant les études au doctorat en médecine.

#### **2. Description**

**L'étudiant doit :**

##### **Honnêteté et intégrité**

- Faire preuve de la plus grande honnêteté dans toutes les activités scolaires et cliniques en évitant toute forme de tricherie, plagiat et en respectant la propriété intellectuelle.
- Participer de façon équitable à toutes les activités scolaires et cliniques et reconnaître la contribution des autres.

##### **Altruisme et respect**

- Adopter un comportement empreint de respect d'autrui, d'équité et d'ouverture envers tous : collègues, enseignants et autres personnes.
- Respecter l'intégrité et la dignité des patients avec qui il interagit.
- Respecter et protéger le secret professionnel en tout temps.
- Respecter l'environnement d'apprentissage facultaire ou clinique
- Adopter une attitude professionnelle envers les collègues, les enseignants et les autres personnes.

### **Responsabilité et autonomie**

- Connaître et respecter les normes déontologiques et médico-légales de sa profession (voir le site Internet du Collège des médecins du Québec).
- Maintenir un équilibre de vie favorisant sa santé physique et psychologique.
- Reconnaître les limites de ses connaissances, de ses compétences et de ses capacités; ainsi, que faire appel à une aide appropriée, s'il y a lieu.
- Collaborer avec ses collègues et les assister au besoin.
- Respecter la politique sur le code vestimentaire.
- Maintenir à jour ses connaissances, ses capacités et ses compétences tout au cours de sa formation et de sa vie professionnelle.